

31 mai 2013 -18:56

Appartient à [Conseil des ministres du 31 mai 2013](#)

Dispositions diverses en matière de simplification administrative - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative. L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, met en oeuvre le Plan d'action fédéral de simplification administrative (PAFSA) 2012-2015.

Cet avant-projet de loi vise à réaliser ou contribuer à un certain nombre de simplifications concrètes, tant pour les citoyens que pour les entrepreneurs.

SPF Chancellerie du Premier Ministre :

- Adaptation des groupes-cibles des missions de l'Agence pour la Simplification administrative (ASA)
- Amélioration de l'analyse d'impact de la réglementation

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie :

- Remplacement du journal auxiliaire des ventes par un système de caisse enregistreuse pour la comptabilité de certaines entreprises
- Utilisation du numéro de registre national pour l'identification des bénéficiaires des chèques-repas électroniques

SPF Intérieur :

- Enregistrement des données généalogiques, des données de déclarations d'incapacité et des coordonnées de contact dans le Registre national
- Clarification de la valeur juridique de la signature électronique au moyen de la carte d'identité électronique

SPF Sécurité sociale :

- Adhésions online aux accords pour les dispensateurs de soins

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>